

ANNEXE 4 – CODE DE CONDUITE IMPACT

Version 3 • 2022

IMPACT Initiatives (auquel il est fait référence ci-dessous en tant que « IMPACT ») est une association basée en Suisse et une organisation sœur d'ACTED. Indépendante, privée et à but non lucratif, IMPACT œuvre dans le respect d'une impartialité politique et religieuse stricte, selon les principes de neutralité, de non-discrimination, de transparence, et les valeurs de responsabilité, d'impact, d'esprit d'entreprise et d'inspiration.

L'engagement d'IMPACT vise à développer des pratiques et influencer sur les politiques mises en œuvre dans des contextes humanitaires et de développement, afin d'avoir un impact positif sur l'existence des populations et de leurs communautés. IMPACT vise à faciliter une prise de décision améliorée et plus efficace, en développant et promouvant des connaissances, des outils et des pratiques pour les parties prenantes aux activités d'aide humanitaire et de développement.

L'engagement d'IMPACT est guidé par les quatre valeurs fondamentales suivantes :

- **Responsabilité** : nous contribuons à ce que l'aide soit délivrée de manière efficace et responsable, avec les moyens et ressources qui nous ont été confiés.
- **Impact** : nous sommes engagés à promouvoir de meilleures pratiques et politiques d'aide afin de soutenir les communautés et les personnes avec qui nous nous engageons.
- **Esprit d'entreprise** : nous sommes entreprenants et engagés dans notre travail dans le cadre de valeurs communes et dans un état d'esprit visant à surmonter les défis.
- **Inspiration** : nous faisons tout notre possible pour inspirer ceux avec qui nous travaillons de notre vision, nos valeurs, nos approches et nos choix, notre façon de faire, nos actions et nos plaidoyers.

Ce Code de conduite est régi par :

- La politique d'IMPACT de protection de l'enfant ;
- La politique d'IMPACT de protection des données ;
- La politique d'IMPACT de lutte contre la fraude et la corruption ;
- La politique d'IMPACT relative aux griefs ;
- La politique d'IMPACT relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- La politique d'IMPACT anti-terrorisme et de lutte contre le blanchiment ;
- La politique d'IMPACT de protection de l'environnement ;
- Les procédures, manuels et guides d'IMPACT ;
- Le Code de conduite du mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et des ONG de l'aide humanitaire, dont IMPACT est signataire ;
- Les six principes fondamentaux du Comité permanent inter-organisations des Nations unies (IASC) sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Au sens du présent Code de conduite, le personnel d'IMPACT recouvre tous les salariés, bénévoles, stagiaires et consultants indépendants d'IMPACT, qu'ils soient employés à l'international ou au niveau national, qu'ils soient basés au siège ou sur les terrains d'intervention d'IMPACT hébergés par ACTED ou un autre partenaire.

Il est obligatoire pour l'ensemble du personnel d'IMPACT :

- Vous devez soigneusement lire et comprendre l'intégralité du contenu de ce Code. Si vous avez des questions, il est de votre responsabilité d'en faire part à votre responsable qui vous apportera les précisions requises.
- En cas de non-respect de l'une des dispositions énoncées dans ce document, vous pouvez encourir une mesure disciplinaire, une procédure de licenciement voire une action en justice.
- Il est de votre devoir de signaler toute violation du présent Code à votre supérieur hiérarchique ou via les mécanismes de signalement définis par IMPACT :
 - grievance.geneva@impact-initiatives.org concernant le comportement personnel et professionnel,
 - transparency.geneva@impact-initiatives.org concernant la protection des biens et des ressources,
 - le rapport d'incident sécurité (SIR) pour tout élément lié à la sûreté et la sécurité¹,
 - le « *complaints and response mechanism* » (CRM)² pour tout élément lié aux bénéficiaires.
- Il est aussi de votre devoir d'informer les bénéficiaires et toute autre partie avec qui IMPACT travaille, de l'existence de ce Code que le personnel d'IMPACT doit respecter, y compris les règles afférentes aux signalements des fautes et manquements des personnels d'IMPACT. Tout signalement ou suspicion sera examiné(e) et traité(e) en toute discrétion. IMPACT traitera tout signalement de manquement ou violation du présent Code de conduite via les mécanismes de signalements indiqués.
- Si vous êtes un Responsable, vous portez la responsabilité de montrer le bon exemple, d'offrir un cadre de travail propice au respect des règles édictées par le Code de Conduite, et de développer des conditions de travail et un environnement favorables.

Dans le cadre de l'approche « zéro tolérance » d'IMPACT vis-à-vis des violations au Code de conduite, il est de la responsabilité de chacun d'appréhender et d'adapter son comportement pour qu'il soit en tout temps conforme aux valeurs et principes d'IMPACT, ainsi qu'aux règles énoncées ci-après :

1 – JE RESPECTERAI LES AUTRES

- **Je respecterai** toutes les personnes de manière égale, sans distinction ni discrimination du fait de leur nationalité, origine, genre, croyances religieuses, opinions politiques, handicap ou orientation sexuelle.
- **J'agirai** avec équité, honnêteté et tact, et je considérerai toute personne avec dignité et respect. Je respecterai les lois nationales ainsi que les cultures, traditions, coutumes et pratiques en conformité avec les Conventions des Nations Unies.
- **Je contribuerai** à favoriser un cadre de travail harmonieux, basé sur l'esprit d'équipe, le respect mutuel et la compréhension d'autrui.
- **Je porterai** une tenue appropriée, en adéquation avec mon poste et en fonction de l'environnement culturel dans lequel je travaille.

¹ Dans le cadre du partenariat global entre IMPACT et ACTED, les procédures et processus de sécurité et de sûreté d'ACTED s'appliquent à IMPACT. Cela inclut l'utilisation des SIR, qui seront adressés au Point Focal Sécurité ACTED concerné, avec IMPACT HQ en copie.

² Dans le cadre du partenariat entre ACTED et IMPACT, tous les bénéficiaires seront orientés vers les mécanismes de CRM d'ACTED dans les pays où ACTED héberge les opérations d'IMPACT. Dans d'autres contextes, le déploiement des mécanismes de gestion et de réponse aux plaintes (CRM) sera mis en œuvre par IMPACT ou ses partenaires, le cas échéant.

Par conséquent,

Je ne me livrerai à aucune forme de discrimination, harcèlement ou abus (qu'il soit de nature physique, sexuelle ou verbale), d'intimidation ou d'exploitation, ni à aucune autre conduite susceptible de porter atteinte aux droits d'autrui.

2 – J'AURAI UN COMPORTEMENT IRREPROCHABLE TANT SUR LE PLAN PERSONNEL QUE PROFESSIONNEL...

...en servant le mandat et les valeurs d'IMPACT, en appliquant les manuels, les politiques, les *guidelines*, les *handbooks*, les règles et les procédures internes d'IMPACT et d'ACTED (lorsqu'hébergé par ACTED), en m'efforçant d'être irréprochable dans mon travail, en prenant mes responsabilités pour mes agissements, et en n'abusant pas de ma position de pouvoir en tant que représentant d'IMPACT. Je m'abstiendrai de tout comportement qui puisse m'empêcher de mener à bien mes tâches ou qui puisse nuire à la réputation d'IMPACT, d'ACTED ou de tout autre partenaire. **Je veillerai** à ce que mes performances, tant personnelles que professionnelles, soient fondées sur une conduite respectueuse du genre, de la diversité et non discriminante.

Par conséquent,

- **Je ne soutiendrai ni ne prendrai part** à aucune forme d'activité criminelle, illégale, ou constituant un abus ou une forme d'exploitation, notamment le travail des enfants, la pédophilie, la prostitution forcée, le trafic d'êtres humains, de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- **Je ne soutiendrai**, ni ne tolérerai, ni n'encouragerai en connaissance de cause le terrorisme ou des activités de personnes en lien avec le terrorisme.
- **Je ne demanderai**, ni n'accepterai une forme quelconque de rétribution personnelle, de service ou faveur d'un tiers - notamment des bénéficiaires ou membres de la population cible - en échange de l'aide, du soutien ou des services apportés par IMPACT quelle qu'en soit la nature.
- **Je ne détiendrai pas**, ni ne profiterai de la vente de marchandises ou de substances illicites/illégales.
- **Je ne boirai pas** d'alcool **ni ne consommerai** de substances susceptibles d'affecter mes capacités à exercer mes fonctions ou pouvant nuire à la réputation d'IMPACT. De la même manière, je ne conduirai en aucune circonstance un véhicule³ appartenant ou utilisé par IMPACT ou ACTED sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Je suis conscient que si j'avais connaissance d'un membre du personnel conduisant ou ayant conduit sous l'influence d'alcool ou de drogues, je me devrais de le signaler ; et qu'un tel manquement sera considéré comme une violation du Code de conduite et des réglementations d'IMPACT en matière de sécurité, et entraînera des mesures disciplinaires.
- **Je n'accepterai pas** de pot-de-vin ni de cadeaux substantiels (à l'exception de présents d'une valeur estimée à moins de 30 USD que je signalerai immédiatement à mon responsable) que cela provienne de gouvernements, bénéficiaires ou membres de la population cible, donateurs, fournisseurs ou toute autre partie.
- **Je n'aurai** aucune relation d'affaire pour toute fourniture de biens ou de services ou d'emploi au nom d'IMPACT avec ma famille, mes amis ou tout autre contact personnel/professionnel, pour toute fourniture de biens ou de services pour IMPACT ou tout emploi sans autorisation explicite.

³ Pour les chauffeurs agréés, conformément au Manuel global Sureté & Sécurité d'ACTED.

- **Je n'utiliserai pas** d'ordinateur, ou tout autre matériel fourni par l'organisation, pour consulter, télécharger, créer ou distribuer des documents inappropriés tels que ceux liés à la pornographie ou à la pédophilie.
- **Je suis conscient** que l'exploitation et les abus sexuels constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis.
- **Je n'aurai pas** de relation sexuelle avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans) quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local. Une erreur sur l'âge d'un enfant ne constitue pas un argument de défense.
- **Je ne demanderai pas** un échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation, et j'ai conscience que cela est interdit. Ceci concerne tout échange contre de l'aide due aux bénéficiaires.
- **J'ai l'obligation** de créer et d'entretenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et qui promeut la mise en œuvre de leur code de conduite. Les responsables, à tous niveaux hiérarchiques, ont une responsabilité particulière pour ce qui est d'appuyer et de concevoir des systèmes qui préservent cet environnement.
- **Je ne porterai** dans l'exercice de mes fonctions, ni armes ni uniformes militaires que ce soit dans les locaux ou dans les véhicules d'IMPACT ou d'ACTED.
- **Je minimiserai** avec vigilance, considération, prévoyance et anticipation les dommages causés à l'environnement, contribuerai positivement à l'identification de solutions aux problèmes environnementaux et je respecterai les réglementations et les standards environnementaux sur le plan professionnel comme personnel afin de limiter la pollution environnementale et de contribuer à la protection de l'environnement.

3 – JE M'ENGAGERAI ACTIVEMENT A PROTEGER LES BENEFICIAIRES D'IMPACT

Etant donné les expériences difficiles auxquelles les victimes de catastrophes sont confrontées, et notamment leur vulnérabilité vis-à-vis des personnes ayant un pouvoir de décision ou d'influence sur certains aspects de leur vie, je chercherai toujours à protéger et défendre les droits des plus vulnérables, et notamment ceux des enfants, et plus particulièrement des orphelins et des enfants isolés, ceux des femmes, ceux des parents isolés, ceux des personnes âgées, ceux des personnes en situation de handicap, ceux des personnes souffrant de maladies chroniques et ceux des minorités vulnérables. Je ferai tout mon possible pour soutenir le travail de protection et d'assistance d'IMPACT, et j'agirai de manière à veiller aux intérêts des bénéficiaires ou membres de la population cible, que je considère comme très importants.

Par conséquent,

- **Je n'agirai pas**, d'une quelconque manière que ce soit, en violation avec les *guidelines*, manuels, *handbooks* opérationnels et les procédures, et notamment en ce qui concerne la politique d'IMPACT en termes de protection de l'enfance ; et je ne mettrai en position de danger aucun de nos bénéficiaires.
- **Je n'abuserai pas** du pouvoir et de l'influence que j'ai, du fait de ma position ou de mes fonctions, au détriment des vies et du bien-être des bénéficiaires. Je ne demanderai ou n'accepterai aucun service ou faveur en échange d'assistance et de protection de la part des bénéficiaires, des membres du personnel

ou d'un tiers. Je n'entamerai aucune relation constituant une forme d'exploitation, qu'elle soit de nature sexuelle⁴, sentimentale, financière ou liée à l'obtention d'un emploi avec des bénéficiaires.

- **Je ne m'engagerai** dans aucune relation sexuelle avec les bénéficiaires car elles reposent sur des rapports de pouvoir inégaux par nature, et risquent par conséquent d'entamer la crédibilité et l'intégrité du travail d'aide humanitaire.
- **Je n'omettrai pas** de mentionner toute information me concernant ayant trait à des condamnations ou mises en cause au pénal, ou poursuites au civil, plus particulièrement celles qui pourraient concerner l'abus d'enfants ; aussi bien celles préalables à mon embauche au sein d'IMPACT, que celles en cours au moment de mon embauche ou que celles émergeant pendant la durée de mon contrat.
- **J'éviterai**, minimiserai et prendrai en charge les dommages que je cause à l'environnement et au climat, conformément au principe de « ne pas nuire » vis-à-vis des bénéficiaires qui sont régulièrement lourdement affectés par le changement climatique et la détérioration de l'environnement bien qu'ils en soient les moins responsables.

4 – JE M'ASSURERAI D'ETRE ATTENTIF A MA SURETE ET MA SECURITE, AINSI QU'A CELLES DES AUTRES...

... en ayant connaissance et en respectant les politiques et pratiques d'IMPACT et d'ACTED en termes de sécurité et de sûreté, ainsi qu'en partageant avec mon responsable tout problème éventuel.

Par conséquent,

- **Je veillerai** à me familiariser et à respecter l'ensemble des lignes directrices d'IMPACT et d'ACTED en matière de sécurité, de sûreté et de santé.
- **Je n'adopterai pas** un comportement qui puisse présenter des risques pouvant nuire à ma sécurité et à celle des autres.

5 – JE PROTEGERAI LES RESSOURCES ET LES BIENS D'IMPACT...

... en faisant usage des ressources financières et les biens d'IMPACT avec précaution, ainsi qu'en évitant tout conflit d'intérêts entre l'exercice de mes activités professionnelles et personnelles. En particulier :

- **Je m'assurerai** que, les ressources d'IMPACT ne soient pas détournées et les protégerai du vol, de la fraude ou de tout autre préjudice.
- **Je signalerai** tout éventuel conflit d'intérêts avec un fournisseur, un prestataire de services ou un partenaire commercial (notamment relatifs à des liens familiaux ou à un lien actionnarial).
- **Je n'utiliserai pas** les bureaux, les biens d'IMPACT ou le savoir acquis du fait de mes fonctions au sein d'IMPACT pour un bénéfice personnel, qu'il soit financier ou autre, ou pour un bénéfice personnel d'un tiers, comprenant famille, amis ou leur entourage.
- **Je protégerai**, gérerai et utiliserai de façon responsable et efficace les ressources humaines, financières et matérielles d'IMPACT, en gardant à l'esprit que ces ressources ont été mises à la disposition d'IMPACT pour le bien des bénéficiaires ou d'autres personnes soutenues par IMPACT.

⁴ Le terme « exploitation sexuelle » désigne ici tout abus d'une position de vulnérabilité, d'une position de force, ou abus de confiance dans un but sexuel ; y compris les profits d'ordre financier, social ou politique issus de l'exploitation sexuelle d'une personne. De même, le terme « abus sexuel » désigne toute intrusion physique d'ordre sexuel, réelle ou exprimée sous forme de menaces, et exercée par la force, la domination ou la coercition.

- **J'utiliserai efficacement** et rigoureusement les ressources mises à ma disposition par ACTED. Cela inclut notamment la réduction de la quantité d'énergie utilisée, l'optimisation des voyages quand cela est possible, l'attention portée aux biens d'ACTED dans mes activités quotidiennes, la réduction de déchets, et lorsque cela est réalisable, la réutilisation, la réparation et le recyclage de matériel.
- **Je gèrerai** les fichiers électroniques et les archives de manière responsable en conservant à l'esprit la nécessaire protection de la vie privée. Les informations susceptibles d'être considérées comme illégales, injurieuses ou inappropriées ne doivent en aucune circonstance être traitées, téléchargées, stockées ni diffusées.
- **J'utiliserai** les équipements informatiques et les systèmes d'information mis à ma disposition dans le strict respect des principes et des règles définis par IMPACT.

Par conséquent,

- **Je ne chercherai pas** à obtenir de bénéfices personnels de mon emploi au sein d'IMPACT, et résisterai à toute pression politique induite lors de mes prises de décisions. Plus particulièrement, je ne percevrai ni n'attribuerai aucun pot-de-vin, y compris de commissions illicites de quelque type que ce soit.
- **Je ne demanderai** ni n'accepterai, de la part d'un quelconque gouvernement ou de toute autorité externe à IMPACT, des instructions concernant l'exercice de mes fonctions. Je n'accepterai aucune distinction honorifique, décoration, présent ou rémunération de quelque autorité que ce soit. Cela vaut également pour tout tiers externe à IMPACT, sans autorisation préalable ; à l'exception de présents symboliques évalués à moins de 30 USD.
- **Je n'accepterai** aucun emploi ou occupation en dehors d'IMPACT sans autorisation préalable. Je n'accepterai aucune rémunération complémentaire ou de subsides de la part d'un gouvernement ou d'une quelconque autre source.
- **Je n'aiderai pas** de personnes ou entreprises privées dans le cadre de leurs activités avec IMPACT quand cela pourrait constituer un traitement de faveur, qu'il soit réel ou perçu. Je ne participerai jamais à des activités relatives à l'achat de biens ou de services, ou à des activités relatives aux ressources humaines, lorsqu'il y a un potentiel conflit d'intérêts ; et j'agirai toujours en stricte conformité avec les instructions, *guidelines*, manuels et politiques d'IMPACT.

6 – JE GARANTIRAI LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS ET DES DONNEES D'IMPACT...

... en traitant les informations et les données d'IMPACT avec soin et en faisant preuve de discrétion. En particulier :

- **Je sauvegarderai** et aurai une utilisation responsable de toute information à laquelle j'ai accès du fait de mon emploi au sein d'IMPACT.
- **Je mènerai en conscience** mes tâches professionnelles, et je ne divulguerai aucune information confidentielle concernant les bénéficiaires et les personnes soutenues par IMPACT ou tout autre sujet lié à mes fonctions, aux autres membres de l'équipe et autres partenaires professionnels.
- **J'appréhenderai** avec la précaution et la discrétion nécessaires les sujets d'ordre politique, militaire ou sécuritaire lors des communications officielles ou privées, et notamment conversations téléphoniques, messages téléphoniques, messages radio, courriers électroniques, réseaux sociaux et courriers.

- **Je m'assurerai**, lorsque je mènerai des activités de communication, que la description des personnes et les circonstances soient représentées avec justesse notamment en termes de capacité et de vulnérabilité. **Je mettrai en œuvre tous** les efforts nécessaires pour expliquer le contexte dans lequel les photos et récits seront utilisés et pour obtenir des personnes leur consentement pour utiliser leurs photos et leurs récits.

Par conséquent,

- Dans le cadre de mes fonctions au sein d'IMPACT et après avoir quitté IMPACT, **je ne divulguerai** à aucun tiers une quelconque information confidentielle ayant été portée à ma connaissance pendant ma période de travail au sein d'IMPACT, sauf dans le cadre d'une requête légale. J'ai conscience que toute violation du secret professionnel, tant pendant ma période d'emploi au sein d'IMPACT qu'après avoir quitté l'organisation, peut conduire à une demande de réparation et/ou de poursuites.
- Sans l'accord préalable du Coordinateur Pays ou de Responsable de Département et de l'Unité en charge de la Communication au siège, **je ne ferai** aucune déclaration aux médias ou aux journalistes au nom d'IMPACT.
- Sans l'accord préalable de l'Unité en charge de la Communication au siège, **je ne ferai** aucun communiqué, à la presse -ou toute autre agence de presse-, ne soumettrai aucun article, livre ou tout autre matériel pour publication, y compris sur des blogs, des sites internet, des médias en ligne, des réseaux sociaux et des forums en ligne, si ces publications concernent IMPACT. Je m'engage à utiliser de manière responsable toute plateforme de média social personnelle incluant Facebook et Twitter, conformément à la législation en vigueur d'une part et des règles listées dans ce présent Code de conduite d'autre part. Sur ces plateformes personnelles, **je ne révélerai** aucun sujet professionnel confidentiel ni ne divulguerai aucune information confidentielle relative à des bénéficiaires, ou des personnes soutenues par IMPACT, membres de l'équipe et autre relation de travail, ni ne représenterai IMPACT en aucune façon.

7 – JE SIGNALERAI TOUT INCIDENT OU PROBLEME LIE AU PRESENT CODE

Afin que soient réunies toutes les conditions nécessaires à l'application du présent Code de conduite, nous ne devons pas nous contenter de l'appliquer individuellement mais nous avons également une obligation de faire rapport au sein d'IMPACT de tout potentiel incident, abus ou problème dont nous aurions été témoins ou informés.

Par conséquent,

- Si je pressens ou soupçonne un acte d'exploitation ou d'abus sexuels de la part d'un collègue, quel que soit l'employeur de ce collègue, il ou elle doit signaler de telles préoccupations via les mécanismes de signalement établis par l'organisation (grievance.geneva@impact-initiatives.org).
- **Je ferai rapport**, par le biais des canaux appropriés, de toute situation me paraissant contraire aux standards contenus dans le Code de conduite.

J'ai conscience du fait que toute violation du présent Code de conduite peut entraîner une action disciplinaire, un licenciement voire même des poursuites légales, et que tout(e) accusation ou signalement intentionnellement mensonger(ère) sera considéré(e) comme une violation du Code de conduite et donnera lieu à une action disciplinaire.

Date :

Nom et prénom du membre du personnel :

Signature.....
